

## Suivi du portail master 2022 – 2023

*Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 modifié relatif au diplôme national de master,  
Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu la décision n° 2021-084 du 18 octobre 2021 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,  
Vu le règlement des études,  
Vu l'avis du comité des études et de la vie étudiante du 9 décembre 2021,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 décembre 2021, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à la majorité des suffrages exprimés les capacités d'accueil suivantes au titre de la rentrée universitaire 2022 :

L'ENS de Lyon peut accueillir en première année des diplômes nationaux de master, selon les mentions concernées, des étudiants, y compris en réinscription, dans les limites fixées ci-dessous.

Mentions du diplôme national de master	Capacité d'accueil limitée
Arts	20
Biologie	45
Didactique des sciences	4
Economie	10
Études européennes et internationales	18
Gestion de l'environnement	5
Histoire	12
Histoire de la philosophie	12
Humanités numériques	5

Mentions du diplôme national de master	Capacité d'accueil limitée
Informatique	35
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	45
Lettres	33
Mathématiques et applications	30
Mondes anciens	12
Mondes médiévaux	5
Philosophie	10
Sciences cognitives	0
Sciences de la matière	60
Sciences de la Terre et des planètes, environnement	11
Sciences sociales	30

## Article 2.

Dans la limite des capacités d'accueil fixées ci-dessus, l'accès en première année du diplôme national de master pour les mentions ci-dessus énoncées est subordonné aux modalités de sélection suivantes :

- Pour les normaliens élèves et étudiants, l'admission en première année du diplôme national de master est subordonnée à la validation du plan d'études annuel par le vice-président aux études.
- Pour les auditeurs l'admission en première année du diplôme national de master est effectuée sur dossier par la commission d'admission de l'ENS de Lyon.

Les critères d'admission des normaliens élèves et étudiants et des auditeurs en première année du diplôme national de master peuvent différer selon la mention concernée. Sont notamment pris en compte le niveau académique, la qualité du parcours, la cohérence du projet professionnel et la motivation du candidat.

## Article 3.

Les capacités d'accueil fixées dans l'article 1 de la présente délibération le sont sous réserve de l'accréditation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22*

*Nombre de voix favorables : 15*

*Nombre de voix défavorables : 4*

*Nombre d'abstentions : 3*

Fait à Lyon, le 14 décembre 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON